

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Mise à disposition temporaire et à titre gratuit de la piste et du terrain Geneviève Lemaire le 13 mai 2021 pour des compétitions organisées par l'Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq.

N° : VA_DEC2021_174
Service : Sports

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

De mettre à disposition, à titre gratuit, de l'Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq la piste et le terrain Geneviève Lemaire le jeudi 13 mai 2021 de 12 h à 19 h pour l'organisation de compétitions.

Conformément à la convention ci-jointe.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 12 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179731A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 19 mai 2021